

COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE 2019 DU CONTRAT DE VILLE PARISIEN 2015-2020

Lundi 3 juin 2019, Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

❖ Avant-propos

Un travail approfondi avec les conseils citoyens pour préparer le contenu du comité de pilotage départemental 2019 :

La Ville de Paris et l'Etat ont souhaité que le comité de pilotage (COFIL) constitue cette année **un espace de dialogue entre les conseils citoyens (CC) et les signataires du contrat de ville à propos des enjeux prioritaires pour les quartiers** de la politique de la ville parisiens et des politiques qui y sont menées. Afin de préparer au mieux cet événement en y associant les conseillers citoyens, **trois réunions se sont tenues en amont**, à l'échelle parisienne. Elles ont regroupé les conseils citoyens (en format inter-conseils citoyens : chaque conseil citoyen a désigné en son sein trois représentants, un pour chacun des trois axes Grandir, Travailler et Habiter), les délégués du préfet et les chargés de mission thématiques du service politique de la ville de la Ville :

- Une première réunion a été organisée le 19 février 2019 pour présenter et discuter du déroulé et de la méthode de préparation du comité de pilotage ;
- Une deuxième s'est déroulée le 20 mars, sous la forme de trois ateliers thématiques (Grandir / Travailler / Habiter), qui ont permis de recueillir, sur la base des contributions des CC à la préparation de l'évaluation à mi-parcours, les sujets de préoccupation prioritaires des conseils citoyens sur chacun de ces trois axes ;
- Un troisième temps, le 14 mai, a permis d'approfondir ces sujets en communiquant aux CC des informations sur les dispositifs existants pour chacun des enjeux identifiés. Des représentants de l'éducation nationale et de pôle emploi étaient aussi présents.

Les sujets prioritaires que les CC souhaitent aborder au comité de pilotage, resserrés lors des réunions préparatoires, sont les suivants :

Grandir	<ol style="list-style-type: none">1. La mixité scolaire à Paris à l'aune des expériences menées, les secteurs « multi-collège » et l'organisation de la carte scolaire : quelle évaluation ?2. Les enjeux de l'inclusion numérique et de l'accompagnement des parents, notamment pour mobiliser les bourses scolaires et suivre la scolarité
Travailler	<ol style="list-style-type: none">1. Mobiliser les employeurs (chartes, POEC, clauses sociales)
Habiter	<ol style="list-style-type: none">1. Le désenclavement physique des quartiers et le désenclavement des pratiques

Il est à noter que les échanges entre les acteurs institutionnels et les représentants des CC ont été fournis et que leur qualité a évolué de façon tout à fait positive entre les trois temps de réunion. **La préparation du comité de pilotage a donc en elle-même permis d'intensifier et d'enrichir le dialogue entre les conseils citoyens et les signataires du contrat de ville.**

❖ Propos introductifs lors du comité de pilotage

Intervention d'Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration, Préfecture de la Région d'Ile-de-France :

Olivier André souligne que l'année passée a été riche, marquée par des initiatives prises dans différents domaines. A titre d'exemple, sont mentionnés :

- **L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville** : le travail d'évaluation réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a permis de recentrer le contrat de ville sur trois thématiques qui structurent les échanges du comité de pilotage : Grandir, Travailler et Habiter. En outre, ce bilan a fait l'objet d'échanges avec les conseils citoyens ;
- **Le Plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ)** : il a été lancé par le Préfet de région, avec la mobilisation de la Mission locale de Paris, pour un suivi plus actif des jeunes qui restaient jusqu'alors à l'écart des dispositifs ;
- **Les cités éducatives** : ce nouveau dispositif va permettre une réflexion sur les parcours éducatifs, en associant tous les acteurs éducatifs autour des chefs d'établissement.

Olivier André mentionne la décision, importante, de prolonger le contrat de ville jusqu'en 2022.

Un échange actif avec les conseils citoyens est attendu autour des trois thématiques. Cette manière de faire vise à ce que les signataires du contrat de ville ne restent pas entre eux pour évaluer l'action publique menée pour les quartiers parisiens. Les éclairages donnés par les conseils citoyens sont nécessaires pour améliorer les dispositifs et mieux comprendre l'impact des actions sur la vie quotidienne des habitants. Il est rappelé que le contrat de ville doit bien viser à changer des choses dans les quartiers en difficulté.

Intervention de Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris à la sécurité, la prévention, aux quartiers populaires et à l'intégration :

Colombe Brossel remercie Olivier André pour son accueil à la Préfecture de Paris et de la Région Ile-de-France. Colombe Brossel rappelle que la présentation, le 21 mai 2019, des travaux de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a donné l'occasion d'échanger avec les conseils citoyens, échanges qu'il s'agit de poursuivre lors du comité de pilotage. Il s'agit d'un COPIL particulier puisqu'il se déroule juste après cette présentation, ce qui permettra de travailler de manière plus efficace. Le format du COPIL était auparavant trop long. Il s'agit à présent d'essayer de donner à ces réunions une dimension plus participative et proactive. Malgré le départ du Préfet, secrétaire général de la Préfecture il est important de

tenir ce COFIL, car un travail important a été engagé sur l'évaluation et pour l'organisation de l'événement en lui-même.

Une fois le nouveau Préfet en poste, il s'agira de poursuivre la dynamique enclenchée. Cette génération de contrat de ville n'est plus un tête-à-tête entre la Ville de Paris et l'Etat ; elle inclut l'ensemble des partenaires institutionnels et les conseils citoyens. Depuis que l'APUR observe les quartiers populaires, des indicateurs sociaux sont en hausse. Le contrat de ville permet d'aller plus loin dans la réduction des inégalités dans les quartiers populaires. Les travaux de l'APUR donnent ainsi des lignes directrices sur les chantiers à poursuivre, à reprendre ou devenus prioritaires, sur les sujets de travail pour lesquels amplifier, innover et essayer.

Colombe Brossel tient à remercier les signataires du Contrat de ville, dont c'est le fruit du travail : repenser les politiques de droit commun en les territorialisant. Il s'agit d'un travail nouveau et spécifique pour un certain nombre d'entre eux. Il s'agit, du point de vue de la Ville, de mobiliser les moyens du droit commun en les territorialisant, en les spécifiant et en les accroissant dans les quartiers populaires.

Colombe Brossel adresse également ses remerciements à Marie Colou et à ses équipes - chefs de projets et chargés de développement local. La Ville de Paris continue à accroître son action pour les quartiers populaires. L'ensemble des subventions bénéficiant à des projets sont de fait en augmentation constante depuis 2015, avec une hausse de 35% pour les enveloppes quartiers. La Ville continue à mobiliser ses services pour la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations des quartiers populaires. Elles permettent une simplification administrative et une pérennisation de financements sur trois ans pour ces dernières. Cela leur laisse, ainsi qu'aux habitants, le temps nécessaire pour développer des projets. Il est essentiel de laisser du moyen terme aux actions afin qu'elles irriguent dans les quartiers.

Il est également important de se donner les moyens de faire avec les habitants. Cela se perçoit dans la présentation de l'évaluation à mi-parcours et dans la construction du COFIL. Cela se verra dans la présentation prochaine des travaux de l'APUR aux habitants. L'investissement des conseils citoyens sont des engagements solidaires pris, adaptés, revus et discutés. Colombe Brossel remercie chacune et chacun pour cet engagement.

❖ Intervention liminaire des conseils citoyens (texte intégral communiqué)

Partie 1 (1ère intervention) :

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, les délégué.es et équipes de développement local, les représentant.e.s institutionnel.le.s de la Politique de la ville, chers **ami.e.s** membres des Conseils Citoyens. Nous vous remercions de nous laisser intervenir ici pour une sorte de note d'intention en amont des réunions de travail thématiques.

Pour mémoire, les conseils citoyens, ont été institués par la loi Lamy du 21/02/2014 pour constituer un dispositif participatif de la politique de la ville, ils sont obligatoires dans les quartiers prioritaires. L'objectif qui leur a été assigné consiste à les associer à toutes les étapes du contrat de ville.

Les Habitants et acteurs locaux, volontaires et impliqués au sein des Conseils Citoyens Parisiens se sont engagés et continuent d'être facilitateurs d'actions, de formations, de mobilisations, et de participation des habitants malgré l'insuffisance des moyens juridiques, financiers, humains et matériels. **MAIS, AVONS-NOUS ETE REELLEMENT PARTIE PRENANTE DU CONTRAT DE VILLE ?**

Ces préoccupations, objet de constats communs au sein de notre collectif Inter-Conseils Citoyens, nous avons voulu les échanger avec vous en introduction de ce comité afin que nous puissions y remédier ensemble. Notre participation à l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours est un pas encourageant vers une co-construction future.

Malgré des efforts certains et grandissants de parts et d'autres, nous n'avons pas toujours eu l'impression de croiser le RESPECT et l'EGALITE lors de nos différents rendez-vous avec les acteurs de la Politique de la Ville venant d'horizons différents. Pour cette raison et depuis maintenant une année les conseils citoyens parisiens ont initié des rencontres régulières d'échange, de partage d'expérience et de travail en commun ; ce qui a permis l'émergence d'un cadre encore informel sous l'appellation "INTER-CC".

Nous aspirons dans l'avenir non seulement à disposer d'un mode de communication efficace avec vous, mais aussi avoir des échanges soutenus afin d'initier et d'accompagner ensemble des actions dans le sens du contrat de ville. Certains que vous partagez notre aspiration collective à accéder au statut de partenaire effectif pour renforcer la participation citoyenne.

Partie 2 (2ème intervention) :

Cependant progressivement le nombre de conseillers citoyens actifs s'est rétréci comme une peau de chagrin, et ce malgré les nouvelles nominations. Cette défection met en péril la réelle diversité des membres des conseils citoyens, spécificité de cette nouvelle instance locale. Si cela est désolant, nous ne souhaitons pas pour autant le considérer comme un échec. Nous intervenons aujourd'hui pour vous informer de notre BESOIN D'ETRE RASSURES quant à notre devenir, quant à notre avenir d'ici 2022, et au-delà. En effet nous souhaitons ensemble et avec vous, « lutter contre les inégalités et améliorer la vie quotidienne des habitants », comme vient de le mentionner Colombe Brossel.

A ce titre nous vous remercions de réfléchir avec nous pour répondre à trois de nos préoccupations.

1. Tout d'abord, comment comptez-vous faire face au dysfonctionnement important dans le recrutement des ANIMATEURS ACCOMPAGNATEURS de la part d'Optima. Où sont-ils passés ? Que sont-ils devenus ? Sera-t-il envisagé de compenser leur absence passée par une présence plus importante dans le futur ? Le statut adulte relais, la rémunération et la formation dispensée ne doivent-elles pas être repensés ?

2. Egalement quels MOYENS nous serons donnés, notamment quel sera le statut des conseillers citoyens ? Ne serait-il pas possible d'aller au-delà d'une nomination, d'envisager des formations, congés spéciaux, protections, voire indemnisations ? Le tirage au sort est-il la panacée ? Doit-il être pondéré par des

candidatures spontanées ? Nous souhaitons acquérir les compétences nécessaires à la stimulation d'initiatives citoyennes.

3. Enfin quel sera notre RÔLE à l'heure où un nouveau projet de loi constitutionnel pour un renouveau de la vie démocratique est présenté aux députés ? Rejoindrons-nous le conseil de la participation citoyenne issu de la transformation du conseil économique, social et environnemental ?

Autrement dit, pouvez-vous nous donner les moyens d'HABITER avec vous, après avoir GRANDI et été en quelques sortes EDUQUÉS entre nous et avec vous? Nous vous remercions de nous avoir permis d'exprimer à l'occasion de ce COPIL nos préoccupations, qui sont de notre point de vue au cœur de l'opération d'évaluation.

Réponse d'Olivier André :

Olivier André assure que les préoccupations des conseils citoyens ont bien été entendues, soit dans les travaux de l'APUR, soit au cours des réunions de préparation du comité de pilotage. Il se dit convaincu que le dispositif participatif des conseils citoyens, quelle que soit la nouvelle forme de la politique de la ville, persistera.

Les personnes rencontrent des difficultés à assumer leur vie professionnelle, leur vie personnelle et cet engagement dans les conseils citoyens – comme c'est le cas également au sein d'associations. C'est pourquoi le recrutement de médiateurs-accompagnateurs a été mis en place. Les difficultés de recrutement, de même que leurs conséquences pour les conseils citoyens, sont connues. Un dispositif renouvelé qui cherchera à répondre à ces difficultés sera travaillé. Pour ce qui est de la troisième remarque, elle relève de la loi, du Parlement. Olivier André se dit tout à fait favorable à ce que les préoccupations des conseils citoyens soient transmises au niveau national.

Les conseils citoyens doivent être assurés de la volonté de l'Etat de continuer ce dialogue, dans tous les services qui ont pour visée de réduire les inégalités sociales.

Réponse de Colombe Brossel :

La place des conseils citoyens est fondamentale. C'était une victoire de voir le rôle des habitants inscrit dans la loi. La question de l'autorisation d'absence et des indemnités est un débat – la même question s'est posée pour les parents d'élève. Il est ainsi possible de saisir les parlementaires parisiens sur ce sujet. Concernant le recrutement des animateurs-accompagnateurs, il faut se poser les questions d'une manière pragmatique : est-ce que le point d'achoppement se situe dans le profil des personnes ? Est-ce que ce doit être le même profil pour tous les conseils citoyens ? Concernant le travail d'évaluation, il serait possible d'accompagner les conseils citoyens pour les aider à construire les meilleures formes pour répondre aux objectifs. Réussir à construire la participation réelle est un défi qui s'impose à tous les signataires institutionnels. C'est le bon moment pour se poser la question de la participation active des habitants aux projets mis en œuvre.

❖ Ateliers thématiques

Atelier Grandir

- Participants

Présidents : Jérôme Jardry, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale chargé des écoles et des collèges de Paris (DASEN), Sébastien Arvis, chef de service adjoint (DDCT, Ville de Paris).

Animation : Virginie Belin, directrice du GIP Réussite éducative, chargée de mission éducation (DDCT, Ville de Paris), Cécile Escobar, déléguée du Préfet, chargée de la thématique Education (Préfecture).

Instances participantes : les représentants des conseils citoyens (CC 10^e, 13^e, 14^e et 18^e) ; Direction départementale de la cohésion des territoires de la Ville de Paris (DDCT) ; Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (DAC) ; Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) ; Direction des affaires sanitaires et sociales de la Ville de Paris (DASES) ; Direction de la famille et de la petite enfance de la Ville de Paris (DFPE) ; Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ; Mission académique pour l'éducation prioritaire (MAEP du rectorat de Paris) ; chargée de mission de coordination régionale des cités éducatives (Rectorat/Préfecture) ; Délégation territoriale de Paris de l'agence régionale de santé (ARS) ; Caisse d'allocations familiales (CAF) ; Mairie du 19^{ème} arrondissement.

- Synthèse des échanges

1. La mixité scolaire à Paris à l'aune des expériences menées

En premier lieu, la DASCO a présenté l'**expérimentation de sectorisation multi-collèges menée dans les 18^e et 19^e arrondissements**, qui a pour objectif d'améliorer la mixité scolaire. L'expérimentation consiste à créer un unique secteur en regroupant ceux de plusieurs collèges, puis à répartir les élèves dans les établissements concernés. Pour ce faire, deux approches sont utilisées : la montée alternée (l'ensemble des élèves d'un niveau est scolarisé dans le même collège) et la répartition basée sur un algorithme. La montée alternée est notamment encourageante puisqu'elle a permis le retour au sein d'établissements publics d'une partie des élèves ayant intégré l'enseignement privé.

Les premiers éléments d'évaluation, positifs dans l'ensemble, montrent qu'une attention particulière doit être portée sur l'offre éducative, qui doit être similaire dans les collèges pour que l'expérimentation soit efficace. De plus, les collèges concernés doivent être constitués d'élèves dont les parents sont issus de catégories socio-professionnelles différenciées.

La **question de l'évaluation des résultats et des impacts de l'expérimentation sur les parcours et les comportements des collégiens**, le climat dans les établissements etc. a été abordée. Il est précisé que des ressources sont disponibles sur le site internet de Julien Grenet, économiste, qui dirige une équipe de chercheurs chargée d'évaluer le projet. Par ailleurs, un doctorant de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) réalise sa thèse sur les effets du projet, sur la base d'un suivi de cohorte.

La Ville de Paris et l'Académie portent la **volonté de créer de nouveaux secteurs multi-collèges à court terme**. L'expérimentation devrait ainsi s'étendre dans les 12^e, 13^e et 20^e arrondissements. Ces expérimentations sont mises en place avec **l'adhésion des équipes éducatives et des parents d'élèves**. Des réunions d'information sont organisées à cet effet car malgré des résultats probants, les parents doivent être convaincus des apports positifs pour leurs enfants. Un projet de secteur multi-collèges à plus de deux établissements a par exemple été pensé sur les Portes du 20^e mais il n'a pas rencontré l'adhésion de la communauté éducative.

Les conseils citoyens demandent des précisions concernant les raisons pour lesquelles un projet pourrait ne pas emporter l'adhésion de certains parents et concernant la manière dont la concertation est mise en place. A propos du premier point, la question de la distance géographique entre le collège d'affectation et le domicile ou encore de l'influence de la sectorisation sur la capacité scolaire de l'enfant sont essentielles.

La DASCO propose d'organiser une présentation plus détaillée de l'expérimentation aux conseils citoyens qui le désirent.

2. Les enjeux de l'inclusion numérique et de l'accompagnement des parents

Le sujet de l'inclusion numérique est de plus en plus prégnant. Les enjeux soulignés par les conseils citoyens concernent le fait de **s'assurer que les parents mobilisent leurs droits**, en réduisant la fracture numérique, et de **faire en sorte que les enfants aient un usage qualitatif des outils numériques**.

Les actions mises en place pour assurer l'inclusion numérique sont présentées aux conseils citoyens. Une **convention a été signée en 2016 entre la Ville, la CAF et Pôle emploi** afin d'accompagner les publics, notamment bénéficiaires du RSA, et de faciliter l'accès aux droits par le numérique. La **stratégie d'inclusion numérique** utilise plusieurs leviers : le financement d'associations mettant en œuvre des actions de médiation numérique, la mise en place d'accueils et d'accompagnements numériques (dans les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les espaces publics numériques) ou encore la création d'une application Paris espace partagé et solidaire (peps.paris.fr) recensant les offres existantes en matière d'accompagnement social et numérique. Le maillage territorial doit être renforcé grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles dans l'accompagnement numérique, avec la mise en place de formations spécifiques pour les « aidants numériques ». Il est à noter que l'ouest parisien présente moins d'associations accompagnatrices que le reste de la capitale.

Concernant les **services en ligne dans le champ éducatif** (mobilisation des bourses scolaires ou encore inscriptions dans les collèges), un système informatisé a été mis en place il y a un an. Il permet aux parents d'inscrire leurs enfants sans avoir à se déplacer et libère ainsi davantage de temps au personnel de l'éducation nationale pour mieux accompagner dans leur démarche, en présentiel, les parents qui en ont besoin.

Cependant, certains publics sont encore **trop éloignés pour avoir connaissance des offres mises en place**, malgré leur richesse, et bénéficier pleinement d'un accès à leurs droits. La multiplication des offres à destination des parents doit être poursuivie. Les actions allant vers les publics éloignés et les canaux

d'information doivent continuer à être développés. Un conseiller citoyen attire l'attention sur le fait que la mise en place d'actions en faveur des publics implique de « prendre le temps » et d'être réellement disponible pour les parents.

Par ailleurs, concernant les pratiques numériques des jeunes dans les écoles, il est souligné que des **enseignements au numérique sont inclus dans les programmes scolaires** sur l'ensemble de la scolarité afin d'assurer la maîtrise des outils informatiques par les jeunes. Les conseillers citoyens insistent sur la nécessité d'investir fortement ces nouveaux usages et de préparer les jeunes à leur avenir car « la maîtrise des pratiques fera faire un bond en avant ».

Atelier Travailler

- Participants

Présidents : Matthieu Guerlain, sous-directeur emploi et développement économique local (DAE, Ville de Paris), Nicolas Garnier, directeur territorial (Pôle Emploi).

Animation : Marie Colou, sous-directrice de la politique de la ville et de l'action citoyenne (DDCT, Ville de Paris), Marie-Anne Vernhes, chargée de l'encadrement et de la coordination des actions des Délégués du Préfet (Préfecture).

Instances participantes : les représentants des conseils citoyens (CC 18^e, 13^e) ; Maya Akkari, élue du 18^e arrondissement ; délégués du préfet (Préfecture) ; Pôle Emploi ; EPEC ; Mission locale de Paris ; Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) ; Direction de la jeunesse et des sports (DJS) ; DIRECCTE ; Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ; Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris ; Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF) ; Optima.

- Synthèse des échanges

Suite aux séances préparatoires du comité de pilotage, les conseillers citoyens ont choisi de travailler l'enjeu « **mobiliser tous les acteurs économiques (entreprises, employeurs, structures de l'ESS)** ». L'objectif de l'atelier est le partage d'informations ainsi que le croisement des regards et des représentations sur le sujet choisi. Les dispositifs existants sur cet enjeu, pour rappel, sont les suivants :

- Pôle clauses sociales ;
- Pactes ;
- Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) ;
- Emplois francs (déployés dans tous les QPV) ;
- Expérimentation « Lutte contre le chômage de longue durée » (en cours dans le 13^e, qui sera peut-être étendue aux 18^e, 19^e et 20^e arrondissements).

Concernant les Pactes et le territoire de lutte contre le chômage de longue durée, Matthieu Guerlain explique le travail fourni par la DAE, notamment les politiques en direction des personnes dans

leur parcours d'accès à l'emploi (recrutement), la création d'entreprise, et précise les contours des deux dispositifs :

- **Territoire de lutte contre le chômage de longue durée** : il s'agit de partir des chômeurs de longue durée d'un territoire donné, d'identifier avec les personnes du quartier politique de la ville les besoins non couverts, de construire un emploi sur la base de ces besoins et, enfin, de trouver une entreprise qui y réponde. L'entreprise en question est une entreprise à but d'emploi qui salarie les chômeurs de longue durée. L'emploi se fera donc dans le quartier, pour les habitants du quartier.
- **Les Pactes** : la DAE effectue un travail de médiation avec les acteurs pour capter les emplois qui vont émerger dans le cadre de l'aménagement du quartier. L'objectif est d'identifier le plus tôt possible les employeurs pour connaître les besoins en recrutement. Un travail de coordination avec la Mission locale, Pôle emploi et les équipes de développement local est effectué en s'appuyant sur l'instance de coordination locale de l'emploi afin de mobiliser toute la diversité du tissu local. Il faut élaborer un partenariat à partir du souhait des habitants (emploi local dans les quartiers) et du besoin de l'entreprise (recruter efficacement – le recrutement peut être local pour assurer un ancrage). Tous les partenaires de l'emploi ont des relations avec les entreprises. Il faut établir un diagnostic des souhaits et des besoins localement, y compris chercher à favoriser l'ancrage local, les futurs salariés étant aussi potentiellement de futurs prescripteurs. La DAE travaille beaucoup sur des sessions de recrutement, de *job dating*. L'objectif de ces deux dispositifs est de **faire coïncider emploi et habitants**.

Des questions sont posées suite à cette intervention : quelle est la meilleure manière de faire, de mobiliser et de coordonner localement (pour que tout le monde ait l'info au bon moment) ? Où les habitants peuvent-ils trouver l'information ? Quelle information faut-il pour accrocher les habitants ? Pôle Emploi indique que le meilleur recrutement possible est de mener de front les deux actions en direction de ces deux partenaires, demandeurs d'emploi et entreprises, en répondant aux questions : « comment se fait la rencontre entre les deux ? » et « comment faire en sorte que le besoin de recrutement rencontre le besoin des travailleurs parisiens ? ». Il ne faut pas construire d'autres dispositifs à l'égard des quartiers mais mieux mobiliser le droit commun. Les emplois francs, leviers des politiques publiques pour les quartiers de la politique de la ville (QPV), sont présentés. Au moment de la présentation des dispositifs d'aide à l'embauche, la DIRECCTE précise qu'une entreprise embauche des compétences et non pas « un profil QPV » (cf. « Les entreprises s'engagent »).

Il faudrait donc **de meilleurs dispositifs permettant de rencontrer / d'aller dans l'entreprise pour lever les freins**. Même des stages très courts apportent beaucoup. Ce qui compte c'est avoir les bonnes informations au bon moment. Cela permet de rapprocher les candidats des entreprises. Celles-ci recrutent un savoir-être : stage en entreprise, *job dating*, bilan de situation professionnelle etc. - pour créer une relation entreprise, il faut casser les préjugés des deux côtés. La multiplication des contacts avec l'entreprise et les formations permettent la stabilisation dans l'emploi. Les jeunes ont besoin de tester différents métiers, d'où une proposition de réseau multi-métiers. La Mission locale précise qu'aujourd'hui, les jeunes veulent de l'emploi immédiatement, le but est donc de les mettre tout de suite en contact avec le monde du travail.

Un questionnement émerge sur **la coopération, sur la manière d'adresser la personne au bon interlocuteur, d'avoir l'information au bon moment** et de porter l'information à la bonne personne au bon moment. Il est rappelé que pour mobiliser, des opérations sont menées auprès des jeunes dans les quartiers, par exemple « l'aller vers » ou « le hors-les-murs » avec le PRIJ. Il est demandé aux conseillers citoyens quels relais ils utilisent pour la diffusion de l'offre. La transmission de l'information est un vrai sujet. La difficulté de la lecture des offres est également évoquée car il y a beaucoup d'informations et l'enjeu reste la rediffusion de celles-ci aux bonnes personnes. Les conseillers citoyens expriment un besoin de formation, de montée en compétences dans les domaines relatifs à la transmission de l'information. Pôle Emploi évoque le fait qu'il faut être en capacité d'accéder à l'information et à la bonne information, à une large diffusion des offres et des formations.

Les conseillers citoyens font la remarque que les employeurs s'adressent aux institutions lorsqu'ils ont besoin de recruter. Les entreprises ne sont pas intéressées par les emplois francs : que peut-on créer pour que l'entreprise accepte de recruter ? Il existe notamment un problème de recrutement dans les associations, notamment sur les postes d'adultes relais : que peut-on modifier pour que les demandeurs d'emploi acceptent ces offres ? Il faut également réfléchir à l'employabilité. Beaucoup de femmes avec enfants sont isolées et leur choix est réduit pour aller vers un emploi qui soit compatible avec leur situation, ce qui, de fait, les fait choisir des métiers pas forcément en adéquation avec leurs compétences. Cela entraîne, entre autres, un déficit de confiance en soi.

Le principe des clauses sociales et le rôle de l'EPEC sont présentés. Il est rappelé que les entreprises ont l'obligation de recruter dans les QPV. Le recrutement gagnant-gagnant (entreprise et candidats) et le fait proposer des stages afin de mieux se connaître mutuellement, et casser ainsi les préjugés de part et d'autre, sont évoqués. L'EPEC coordonne l'ensemble des clauses sociales de tous les acteurs de l'emploi. Il est difficile d'orienter vers les habitants des quartiers populaires ; il faut créer des liens avec les associations qui connaissent ce public afin d'établir des relations avec les entreprises. Face aux difficultés à toucher les personnes, la question qui se pose est la suivante : comment faire du lien entre associations, travailleurs sociaux et de l'insertion professionnelle ?

Selon Pôle Emploi, la préoccupation première de tous est **d'aller chercher les personnes qui ne sont plus en lien avec le service public de l'emploi**, de faire venir ou revenir la population dans les agences pôle emploi et la garder. Maya Akkari évoque également les difficultés liées à l'accueil des jeunes dans les entreprises et comment celles-ci leur donnent envie de rester. Il s'agit donc ici des conditions de travail et de discrimination. Pôle Emploi précise qu'on peut et qu'on doit le saisir si des cas de discriminations se présentent et qu'il existe forcément des axes de progrès dans ces domaines.

Il faut faire remonter le décalage qui existe entre ce que les conseillers citoyens perçoivent des gens et l'impression de la CAF sur ses dispositifs et leur réussite et échec. La protection judiciaire de la jeunesse précise qu'en ce qui concerne l'employabilité, il convient avant toute chose de travailler sur les freins de l'insertion professionnelle et de créer un réseau d'employeurs qui veulent bien travailler avec les jeunes sous main de justice, par exemple.

- **Pistes de travail**

- Fort enjeu de faire venir ou revenir **les habitants et les garder dans le service public de l'emploi** ;
- Multiplier les initiatives qui permettent **de faire découvrir le monde du travail et de l'entreprise aux jeunes et moins jeunes** ; richesse des rencontres entre entreprises et habitants ;
- Notion de création de **réseaux d'employeurs, de clubs des entreprises**, de travail en réseau : création possible d'un réseau multi-métiers pour une découverte des métiers ?
- Mieux **connaître les dispositifs existants pour mieux orienter les habitants** vers le bon accompagnement ;
- Rappel de la complexité à tout connaître mais surtout à réorienter vers les bons services de l'emploi.

Atelier Habiter

- **Participants**

Présidents : Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Sécurité, de la Prévention, des Quartiers Populaires et de l'Intégration, Olivier André, Directeur de la Modernisation et de l'Administration (Préfecture).

Animation : Marion Thibault, chargée de mission thématique (DDCT, Ville de Paris), Marion Aubin, déléguée du préfet (Préfecture).

Participants : représentants des conseils citoyens (CC 14^e, 19^e, 11^e, 20^e) ; délégués du préfet ; Direction du logement et de l'habitat (DLH) ; Direction de l'urbanisme (DU) ; Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) ; bailleurs sociaux ; Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ; CAF.

- **Enjeux prioritaires retenus par les conseils citoyens**

Les conseillers citoyens présents souhaitent interpeller les élus et les partenaires du contrat de ville autour de la **notion centrale de désenclavement : un désenclavement physique et social des quartiers (attractivité, mixité, aménagements etc.) qui doit également passer par un désenclavement des pratiques dans l'action publique, dans la résolution des problèmes du quotidien, dans la lisibilité des orientations stratégiques (habitat et aménagement) et dans l'association des habitants**. Pour les conseillers citoyens, une particularité des quartiers prioritaires est qu'ils donnent l'impression de ne pas appartenir à la ville. Qu'ils soient en périphérie ou qu'ils constituent un îlot « à part » renfermé sur lui-même, la problématique de l'enclavement est vécue avec force.

Les conseillers citoyens souhaitent ainsi porter la question des moyens mobilisés et de leur articulation pour lutter efficacement contre ce phénomène de relégation sociale et spatiale sur les aspects liés à :

- l'habitat (du logement à la stratégie de peuplement) ;

- l'amélioration de l'image des quartiers dans leur dimension physique (aménagements urbains), sociale et culturelle (mixité sociale et scolaire, équipements et événements culturels, animations locales permettant l'interconnaissance) ;
 - la prévention et la tranquillité publique.
- **Synthèse des échanges**

En introduction, Marion Aubin a rappelé les enjeux prioritaires retenus par les conseillers citoyens lors des différents temps préparatoires du comité de pilotage du contrat de ville. Puis les conseillers citoyens ont pris la parole et souligné **le sentiment d'enclavement, voire d'exclusion présent dans certains quartiers prioritaires** ; un sentiment de n'appartenir ni à Paris, ni à la banlieue. Colombe Brossel a ensuite rappelé l'existence **de dispositifs lancés par la Ville dont l'objectif est de renforcer l'appartenance à Paris des habitants des quartiers populaires** : la carte citoyenne qui peut permettre d'associer les parisiens à différents événements (*volontaires pour le climat, nuit de la solidarité, débats...*) ; Paris pour Tous qui donne accès aux habitants des quartiers populaires à des événements parisiens tels que le 14 juillet, des festivals, des événements sportifs etc. Les conseillers citoyens, conscients que de nombreux dispositifs existent, témoignent néanmoins d'une difficulté globale à en être informés.

Concernant le **logement social**, les conseillers citoyens ont fait état du **sentiment de manque de dialogue entre locataires et bailleurs concernant les modalités de concertation, de transparence et d'adaptation des interventions aux problématiques locales**. Face à ce constat, les bailleurs (I3F, Paris Habitat et Elogie-Siemp) rappellent qu'ils travaillent dans une **temporalité différente de celle des habitants**, sur un temps plus long, du fait notamment des différentes réglementations auxquelles ils sont soumis. Ils sont néanmoins conscients qu'ils se doivent d'être transparents et dans leur organisation hiérarchique (organigrammes à transmettre), afin que les habitants identifient les bons interlocuteurs, et dans la temporalité des projets. Pour eux, faire circuler une information à un collectif constitué et repérable est plus facile qu'à des locataires isolés, bien qu'ils comprennent qu'un tel collectif ne soit pas toujours facile à constituer et à maintenir. Différents **dispositifs ont ensuite été mis en avant par les bailleurs afin d'illustrer leurs efforts pour aller vers et impliquer les habitants** : mise en place de budgets participatifs, organisation de pieds d'immeuble, présence de représentants d'habitants au conseil d'administration des bailleurs etc. Pour répondre aux enjeux identifiés par les conseillers citoyens, Colombe Brossel a évoqué la possibilité d'organiser prochainement un temps de travail inter-bailleurs.

La question du **logement privé** a ensuite été soulevée par les conseillers citoyens, qui s'interrogent sur **sa prise en compte dans l'analyse globale des quartiers prioritaires et sur la dégradation des situations des locataires du privé**. Sur ce sujet, Olivier André a remarqué que l'objet logement se devait d'être envisagé dans son ensemble (parcs social et privé) par les signataires du contrat de ville. Colombe Brossel a rappelé qu'il existe, à Paris, des outils permettant de suivre finement la dégradation de l'habitat privé et d'éradiquer l'habitat insalubre (cf. DLH, DRIHL, APUR). Néanmoins, elle a suggéré qu'un travail soit mené concernant l'accès aux droits, sur l'information et/ou l'accompagnement des locataires du parc privé quand ils doivent faire face à des situations d'insalubrité ou de mal-logement.

Les conseillers citoyens ont enfin souligné la **tendance, dans l'action publique, à segmenter à la fois les territoires d'intervention, sans prise en compte des usages, et les interventions des différents acteurs** (périmètre QPV / périmètre vécu). Face à cela, Colombe Brossel a précisé que la géographie prioritaire était un outil de l'État et que dans l'objectif d'une association de tous, il fallait repenser l'approche territoriale pour appréhender ses effets de bord à l'échelle des arrondissements.

❖ Conclusion

Intervention d'Olivier André :

De vrais dialogues en direct, sur des sujets du quotidien, se sont déroulés dans les ateliers, avec ceux qui mettent en œuvre la politique de la ville. Le contrat de ville vise bien à mettre en œuvre des dispositifs qui ont pour objectif de changer la vie dans les quartiers.

Olivier André remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation du COPIL. Il souligne que la formule choisie cette année est préférable à une formule purement institutionnelle et pense qu'elle sera renouvelée jusqu'en 2022. Le dialogue avec les conseils citoyens va se poursuivre et le bilan à mi-parcours va être stabilisé.

Intervention de Colombe Brossel :

Colombe Brossel remercie les participants de leur mobilisation. Il s'agit d'un engagement pour tous les signataires et, pour les conseils citoyens, c'est un engagement bénévole. Il faudra continuer à travailler. L'objectif commun est celui de la lutte contre les inégalités dans les quartiers populaires – il y a besoin de structurel comme de liens au quotidien, besoin de la puissance publique, besoin de donner du sens pour que chacun et chacune y trouve une place et besoin que la question de l'égalité soit posée dans les quartiers. Un lien est à construire entre des politiques d'envergure et la participation des habitants dans les quartiers. Colombe Brossel assure du soutien de la Ville de Paris en ce sens.